



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Constitution européenne

Question écrite n° 31366

Texte de la question

Plusieurs pays de l'Union européenne, dont la Belgique, ne sont plus disposés à « marchander » pour l'adoption d'une Constitution, a affirmé le Premier ministre belge, Guy Verhofstadt, au lendemain de l'échec du sommet de Bruxelles, en décembre 2003, lors d'une conférence de presse à l'issue du déjeuner au cours duquel les dirigeants de la future Union européenne élargie ont constaté leur incapacité à s'entendre. Selon le Premier ministre belge, « si dans les prochaines semaines » ou les prochains mois « le travail n'avance pas », il est « évident » qu'un certain « nombre de pays », dont les « fondateurs » de la construction européenne (France, Allemagne, Italie, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas), « se demanderont comment on peut faire progresser l'intégration européenne en collaborant ensemble sur la base des acquis de la Convention ». Compte tenu de ces éléments, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande à M. le ministre des affaires étrangères de lui indiquer son sentiment au sujet des déclarations du Premier ministre belge.

Texte de la réponse

La priorité de l'Union européenne est aujourd'hui de se doter d'une Constitution d'ici à la fin 2004. La phase de réflexion ouverte par le Conseil européen de Bruxelles doit ainsi être mise à profit pour approfondir la concertation entre tous les États membres et convaincre chacun de faire primer l'intérêt de l'Union sur les intérêts nationaux. Dans le même temps, il est important qu'une réflexion s'engage entre les États intéressés sur les moyens de permettre à ceux qui le souhaitent d'aller plus loin dans certains domaines, à l'intérieur du cadre de l'Union à vingt-cinq, dès lors que tous ne souhaiteraient pas se joindre à de telles avancées.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31366

Rubrique : Union européenne

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 janvier 2004, page 19

Réponse publiée le : 17 février 2004, page 1193